

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 12 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, LUTON, BARBEAU, PICHOT, HENNEBERT, LEGER, TESTAULT

Secrétaire de séance : M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Bilan de concertation du projet de Plan Local d'Urbanisme de Mignières :

Par délibération en date du 11 avril 2017, le Conseil Municipal de Mignières a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire avec l'intervention de M Guillemot représentant de l'agence En Perspective présentent les orientations du Plan d'Aménagement et de développement Durable. Il est proposé de prendre connaissance et d'approuver le bilan de la concertation mené.

Au regard des objectifs déclinés par la municipalité dans le cadre du projet de ce plan local d'urbanisme qui sont de:

- 1) Maîtriser le développement en termes d'accueil de population
- 2) Renforcer le tissu économique à l'échelle locale
- 3) Affirmer la politique de développement des équipements publics et pérenniser les mesures d'amélioration de l'espace public
- 4) Assurer la mobilité au sein du territoire dans un contexte sécurisé
- 5) Garantir la qualité environnementale pour un développement durable de la commune

Monsieur Leger demande la prise en compte de la mise en place d'espace de « vivre ensemble » tel que par exemple un square. Monsieur le Maire émet un doute sur la mise en place d'un square unique dans une Commune rurale. Des petits espaces tels qu'existant au niveau de la sente des trois fours seraient à privilégier. M Guillemot prend note de ses remarques.

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote, approuve le bilan de la concertation réalisé dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Mignières.

AMENAGEMENT DE LA HALLE : Dans le cadre du CONTRAT DE MANDAT du 21/09/2009 et son avenant N°2 du 03/05/2017 passé entre la SAEDEL et la Commune de MIGNIERES ,

Conformément à l'art 9.1.1 du contrat de mandat, le mandataire fixe au cas par cas les modalités de la procédure et a retenu pour la consultation des entreprises la procédure adaptée dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

Après avoir lancé la consultation des entreprises dont la liste des lots est la suivante :

- 01 GROS ŒUVRE
- 02 SERRURERIE ET RENFORT DE CHARPENTE BOIS PAR DES OUVRAGES METALLIQUES

03	COUVERTURE ZINGUERIE
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
05	DOUBLAGE CLOISONS ISOLATION
06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS – PANNEAUTAGE – PARQUET
07	ELECTRICITE
08	PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC
09	CARRELAGE FAIENCE
10	PEINTURE
11	FAUX PLAFOND BOIS ET MINERAL

Après avoir satisfait aux obligations de publicité, d'ouverture des offres, d'analyse et de négociations dans le respect de l'enveloppe travaux dédiée au projet, le mandataire proposera à la Commune de Mignières un rapport d'analyse afin de définir les classements des offres et arrêter les attributaires. Le mandataire procèdera à la mise au point du marché, à son établissement et à sa signature, après accord de la Commune de Mignières, et dans le respect des dispositions du code des marchés publics. Le contrat indiquera que « le Mandataire agit au nom et pour le compte de la Commune de Mignières ». Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise son maire à valider le rapport d'analyse des offres à venir, et autorise la SAEDEL, mandataire, d'agir au nom et pour le compte de la commune de Mignières pour la signature des marchés de travaux avec les entreprises.

Monsieur le Maire présente les projets d'investissements à venir sur l'exercice 2018. Ces derniers seront transcrits lors du vote du le budget 2018.

ENGAGEMENT DE CREDIT: Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant le mois de mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

CROC'FRAIS : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la SAS CROC FRAIS située sur la zone d'activité a présenté, au titre des installations classées, une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de conditionnement d'olives. Le dossier de consultation est disponible en mairie. Le Conseil Municipal sera amené à émettre son avis.

PRISE DE COMPETECE ARCHEOLOGIQUE : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la délibération N°CC2017/227 du Conseil Communautaire portant sur la prise de la compétence archéologique préventive et fouilles programmées. Les membres du Conseil Municipal, après débat, délibération et vote, à l'unanimité décident d'approuver cette prise de compétence supplémentaire de l'agglomération.

PROJET SCOLAIRE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'au vu des effectifs scolaires de la Commune de Mignières, l'inspection académique a émis la possibilité

d'une ouverture de classe à la rentrée 2018. En parallèle l'étude de réorganisation scolaire continue. La Commission scolaire du SIVOM du Bois Gueslin a présenté les différents scénarios auprès de Chartres Métropole Transport. Dès que toutes les informations sur la faisabilité de cette réorganisation scolaire pour la rentrée 2019 seront réunies, une réunion publique sera organisée.

QUESTION DIVERSES :

CONVENTION EAU ET ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, la collectivité est invitée à signer une convention de mise à disposition de services avec Chartres Métropole pour la gestion de l'eau et assainissement. Le remboursement annuel de la mise à disposition sera de 2000 € dont 1000 € au titre de la mise à disposition pour le service de l'eau et 1000 € au titre de la mise à disposition pour le service de l'assainissement.

Après débat, délibération et vote, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le document proposé, et mandatent Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat ci-annexée.

DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'association d'arts martiaux à Saint Georges sur Eure pour une subvention. La Municipalité rappelle les engagements pris par rapport à ses sollicitations.

RETROCESSION PARCELLE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la création du lotissement rue aux juifs il avait été omis de rétrocéder à la commune les parcelles suivantes : ZD 302 pour 94 m², ZD 310 pour 93 m² représentant la voirie et les espaces publics du lotissement. Cette cession est consentie à l'euro symbolique avec la prise en charge, par la Municipalité des frais de notaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette reprise.

BERLINGO – VOITURE DE LA COMMUNE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le véhicule communal continu à engendrer des frais d'entretien. Il serait opportun de s'informer sur les offres disponibles sur le marché de l'occasion.

STAGIAIRE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un élève du Lycée EFAGRIR pour un projet concernant un stage pour un BTSA Développement et Animation des Territoire Ruraux, il est décidé de ne pas donner suite à la demande du fait de la taille de la Commune qui ne permet pas d'apporter au stage, un intérêt majeur portant sur un diagnostic de l'évènementiel.

LOGO : Monsieur le Maire présente deux planches du futur logo de la Commune de Mignières. Il est demandé au Conseil Municipal de voter pour un des deux logos présenté. Après débat, délibération et vote le logo sans trèfle est choisi.

Mme Christeaut interpelle Monsieur le Maire sur l'utilisation de la salle des associations pour la soirée jeux organisée par le Comité des Fêtes. Monsieur le Maire informe qu'un courrier va être transmis aux associations prochainement. Cependant au vu du nombre de participant et à titre exceptionnelle il est accordé l'utilisation du restaurant scolaire pour cette manifestation.

Monsieur Pichot demande s'il est prévu que des bus se croisent rue de la mairie. Monsieur Dagonneau informe que cela avait été étudié avec les services de Chartres Métropole Transport.

La séance est levée à 23h45

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
1	30/01/2018	Aménagement de la HALLE	09/02/18	10/02/18
2	30/01/2018	Engagement de crédit	09/02/18	10/02/18
3	30/01/2018	Prise de compétence Archéologique	09/02/18	10/02/18
4	30/01/2018	Convention Eau et Assainissement	09/02/18	10/02/18
5	30/01/2018	Rétrocession de parcelle	09/02/18	10/02/18
6	30/01/2018	Demande de subvention DETR	05/02/18	08/02/18
7	30/01/2018	Création de poste - Technique	26/02/18	06/03/18